

- ALGERIE TELECOM -  
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE MASCARA

Réf : AT/DOT29/SDT/DEP/103 /2023

MASCARA le

20 AOÛT 2023

# MISE EN DEMEURE

**ETP MEDJADJI MOHAMMED**  
Sise à RELIZANE

**Contrat N°** : 69/2022 DU 25/12/2022

**PROJET** : Réalisation des travaux de maintenane et de développement de la canalisation FTTH

**ODS N°** : 191 du 03/07/2023

**Lieu des travaux** : canalisation FTTH Cité MSAN AZZAIZ 01-MASCARA

**Objet** : Mise en demeure

-Vu le retard enregistré en matière de dépassement flagrant du délai contractuel pour achever les travaux cités ci-dessus.

-Vu le non-respect des clauses contractuels à savoir :

1-Manque évacuation des déblais supplémentaires vers la décharge publique.

2-Manque la remise à l'état initial du site conformément aux CPT du contrat et aux exigences de la permission de voirie délivrée par les autorités locales.

3-Manque le levé des réserves qui vous a été signalé par nos services lors du suivi quotidien.

Je vous mets en demeure et je vous demande de remédier à cette situation inacceptable afin de nous permettre d'installer les réseaux ODN dans les délais fixés.

Votre absence nous incombe un retard considérable et influe sur notre engagement envers la hiérarchie en matière d'achèvement les projets dans les délais souhaités.



*A/DOT*  
**AISSA Drif**  
Sous Directeur Technique  
D.O.T. - Mascara